FONDÉ EN 1891

Vendredi 21 Janvier 1921

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

DEMAIN

::: Le RÉVEIL DU NORD :::
commencera la Publication
::: du grand Roman-Ciné :::

LES DEUX GAMINES

de Louis FEUILLADE

ADAPTÉ PAR PAUL CARTOUX

::: Film GAUMONT :::

DEMAIN

Une Heureuse Décision de M. Daniel-Vincent

Le nouveau Ministre du Travail veut d'urgence secourir les Chômeurs

Une heure après son arrivée au Ministère du Travail, M. Daniel-Vincent demandait qu'on lui apportât le dossier du chômage. On lui a annoncé depuis que plusieurs interpellations étaient inscrites à la Chambre sur ce sujet et notamment celle du député du Nord, Inghels.

Le nouveau Ministre du Travail se déclare déjà prêt à s'expliquer le plus tôt possible sur le chômage et sur les atténuations, sinon sur les remèdes, qu'il veut s'efforcer d'y apporter.

Cet empressement à donner au Parlement des indications et des apaisements sur un problème d'une exceptionnelle gravité à l'heure présente, produira dans le monde des ouvriers, la meilleure impression.

M. Daniel-Vincent a pris connaissance du rapport des Préfets. Il a jugé utile de demander des informations complètes, surtout en ce qui concerne la condition actuelle de la main-d'œuvre étrangère dans nos départements frontières.

Il a voulu se rendre compte de l'étendue du mal et des efforts déjà accomplis de l'action même des industriels, pour résister à la crise économique et empêcher la fermeture de leurs usines. Mais, M. Daniel-Vincent a pensé que l'étude d'une question aussi complexe, prendra du temps et que le sort des chômeurs exige un secours immédiat. Sans désemparer, il a proposé au Conseil des Ministres de présenter aux Chambres, dès la rentrée, une demande de crédits supplémentaires sur les douzièmes comportant plusieurs millions, pour janvier et février. Le Ministre des Finances a fait droit à la pressante démarche de M. Daniel-Vincent, et les crédits seront demandés à la Chambre jeudi ou vendredi au plus tard.

Cette importante contribution de l'Etat aux secours insuffisants du chômage, sera renouvelée par l'inscription d'autres crédits dans le budget de 1921: Il faut s'en tenir à la franche décision de notre Ministre du Nord qui a, dès son entrée en fonctions, reporté sa pensée vers les foules des travailleurs en chômage dans nos régions.

Ayant paré au plus pressé, M. Daniel-Vincent va, dans la mesure de ses attributions et d'accord avec ses collègues du Cabinet, rechercher la solution de la crise, s'efforcer de développer la reprise du travail du Bâtiment dans les pays dévastés et de ressusciter l'activité économique. Il se préoccupera d'organiser l'assurance au chômage.

Nous sommes sûrs que nous ne pouvions avoir Ministre plus dévoué à la cause de nos populations laborieuses et des réformes sociales qu'elles sont en droit d'attendre.

Alex WILL.

Pour réinstaller nos musées

DES SUBVENTIONS

L' « Officiel » publie la liste des subventions accordées par l'Etat, du 1er janvier au 31 décembre 1920 à certaines villes de France. Nous relevons les noms suivants : villes de Lille, Douai, Boulogne-sur-Mer et Cambrai, subventions accordées pour la réinstallation et l'organisation du Musée de la Ville.

LA MALADIE DE LÉNINE

IL SOUFFRIRAIT DE TROUBLES MENTAUX

On mande de Stockholm que Lénine serait atteint de graves troubles mentaux, sous forme d'hallucinations. L'excès de travail et des conflits avec de vieux amis, notamment Boucharine, auraient provoqué ce profond ébranlement nerveux.

Folie Rouge

UN ANCIEN SOLDAT A TUE SES BEAUX-PARENTS A COUPS DE HACHE ET S'EST SUICIDE.

Avignon, 19 janvier. — A. Malaucène, quartier de Rieufroid. Marius Charbellet, ancien soldat de l'armée d'Orient, mis subitement d'un accès de fièvre chaude, a tué à coups de hache les époux Bremond, ses beaux-parents, s'est tiré deux coups de fusil dans la tête.

ATTENTION AU TRAIN !

CELUI QUI DONNAIT CE CONSEIL FUT ECRASE PAR UN EXPRESS

Toul, 19 janvier. — M. Brion, voulant traverser la voie à Rosières pour donner des conseils de prudence à des voyageurs, fut lui-même pris en écharpe par un express.

Il laisse une veuve sur le point d'être mère de son sixième enfant.

Comment Reconstituer les Régions dévastées

On a dit que la reconstitution était un problème financier.

Sans doute est-ce un problème financier s'il s'agit de fournir au ministère des Régions Libérées l'argent qu'il dilapide en fonctionnaires, automobiles, constructions semi-provisoires, ou s'il s'agit de livrer aux mercantis de toute sorte abattus sur les régions libérées, un nouveau « Madagascar » à exploiter; pour nous, travailleurs, c'est avant tout un problème d'organisation, de technique, de main-d'œuvre et de matériaux.

Quelles que soient les sommes mises à la disposition de la France pour rétablir ses industries et ses habitations détruites, elle ne pourra en avoir l'emploi utile qu'autant que l'organisation du travail de reconstruction sera au point, qu'autant que les matériaux pourront être amenés à pied d'œuvre, qu'autant que la main d'œuvre « qualifiée » sera en nombre suffisant.

Or, de l'examen approfondi auquel la délégation du Conseil Economique de la C. G. T. vient de se livrer, il résulte avec netteté que l'organisation actuelle est chaotique. Il apparaît que les matériaux utiles pour « reconstruire » les immeubles détruits, sont en quantité insuffisante dans beaucoup de régions, que la main-d'œuvre qualifiée y est rare et que les techniciens sont employés peu judicieusement, car aucun plan d'ensemble ne leur est donné.

Pourtant, quels admirables efforts ont été faits par les sinistrés qui, conscients de la nécessité de s'unir, se sont groupés dans les coopératives de reconstruction.

L'étude la plus urgente à faire est donc d'établir un plan de travaux, ce plan devra déterminer à l'aide de la statistique des reconstructions, l'importance et la répartition des travaux à exécuter. Il aura à régler l'approvisionnement en matériaux (extraction, fabrication, transport), il fixera l'apport de main-d'œuvre étrangère nécessaire, il se préoccupera de leur logement, il précisera l'ordre d'urgence d'exécution.

Ce travail peut-il sortir d'un organisme centralisé, bureaucratique, comme les services du ministère des Régions Libérées ? On peut en douter, à en juger par les plaintes si vives, si précises et si concordantes que nous avons recueillies.

Une autre méthode de travail doit être trouvée, il est nécessaire qu'elle soit conforme au vœu des sinistrés et qu'elle réponde aux saines méthodes de division du travail.

Nos premières enquêtes menées dans des villes et villages de la Marne, de l'Aisne et du Nord, nous ont prouvé par l'œuvre des coopératives, que là où les sinistrés ont eu des moyens à leur disposition, la reconstruction s'est opérée rapidement. Il apparaît donc que sous certaines conditions, la reconstruction sera l'œuvre des sinistrés eux-mêmes où qu'elle ne sera pas.

La première de ces conditions, est d'assurer à l'industrie reconstituée des loits pour abriter ses ouvriers, et aux habitants, un logement. Il n'est pas superflu de le rappeler, quand on a constaté les conditions inhumaines dans lesquelles toute une population est encore obligée de vivre.

Comment donc s'attaquer à la reconstruction de l'habitation, systématiquement et par vastes chantiers bien équipés ? En outillant pour ce travail les coopératives. A cet effet, l'action la plus immédiate à entreprendre est de fédérer les coopératives par arrondissement, de les confédérer par département pour constituer l'organisme propre à résoudre ce vaste problème localement, régionalement et nationalement, d'accord avec les municipalités et les organisations syndicales.

Des esprits clairvoyants et méthodiques ont entrepris dans les départements que nous avons visités, ce travail de liaison et de coordination, il faut qu'il aboutisse au plus vite.

Nous entrevoyons dès maintenant que les coopératives effectueront chacune dans leur propre champ d'action le travail d'enquête, la détermination de l'ordre d'urgence, l'établissement du programme général de reconstruction, et qu'elles en surveilleront l'exécution.

Les Fédérations coordonnant l'action des coopératives, pourront, dans des délais courts, réunir les éléments du programme d'ensemble que la Confédération des Coopératives établira ensuite.

Nous demandons seulement — et cette demande est conforme aux désirs de l'unanimité des coopérateurs consultés par nous — que ces coopératives, ces fédérations et confédération soient administrées non seulement par des délégués des sinistrés, mais par des représentants des municipalités et des syndicats.

Laissant se développer librement l'initiative individuelle coordonnée et organisée dans les coopératives, on pourra mettre fin aux abus de l'individualisme actuellement déchaîné parmi des « débrouillards ». Ceux-ci, qui travaillent hors des coopératives, c'est-à-dire sans contrôle des autres sinistrés, essaient de profiter qui de leurs relations, qui d'autres moyens moins avouables au détriment de l'ensemble de la collectivité des sinistrés.

Mais, dira-t-on, cette organisation va-t-elle donner de la main-d'œuvre et des matériaux ? Nous le croyons, car les concours financiers qui actuellement refusent d'alimenter le tonneau sans fond des services des Régions libérées, cesseront de se dérober en face d'une organisation probe et complète.

Une bonne partie des matériaux et de la main-d'œuvre peut, au surplus, s'obtenir sans débours si certaines solutions mises par nous à l'étude sont acceptées.

Le Conseil Economique de la C. G. T. va donc apporter non pas seulement une étude critique, mais un projet pratique de reconstruction dont les lignes générales satisferont sinon le ministère des Régions Libérées, organisme superflu, du moins les sinistrés, les travailleurs et la communauté.

Roger FRANCQ,
Ingénieur E. C. P. ; Directeur du Comité du Conseil Economique.

La douane en avion

SA CREATION EST PREVUE

Avant de quitter le sous-secrétariat de l'aéronautique, M. Flandin a réglementé les formalités douanières auxquelles doivent se soumettre les aéronefs.

Ceux-ci, soit qu'ils aillent à l'étranger, soit qu'ils en arrivent, ne peuvent se servir que d'aérodromes désignés par l'Administration des douanes et dénommés « Aérodromes douaniers ». Ils ne peuvent franchir la frontière qu'en certains points déterminés indiqués sur les cartes aéronautiques.

Tout aéronef en marche doit se soumettre aux injonctions des postes ou des aéronefs de police.

L'arrêté prévoit les formalités relatives au paiement des droits de douane et à l'admission temporaire des marchandises.

Ce qu'il faut en retenir, c'est la création éventuelle d'une véritable police aérienne puisque l'arrêté parle des aéronefs de police et que l'exécution de ses dispositions est confiée, entre autres, aux « agents de l'autorité aérienne ».

La Tournée de la C. G. T. à Lille

Reçue à la Mairie par la Municipalité, la délégation du Conseil économique fournit de très intéressantes suggestions pour la Reconstitution

Bien vivante et agissante, malgré le théorique arrêt de mort prononcé contre elle par une magistrature de classe, la Confédération Générale du Travail, représentée par nos amis Agache, Chanvin, Dubreuil, Francq, membres du Conseil Economique, a continué hier sa fructueuse enquête dans nos régions dévastées et a passé la majeure partie de sa journée à Lille.

Vers 9 heures du matin, les délégués furent reçus à la Bourse du Travail par Henri Lauridan, secrétaire général de l'U. D.; Raux, secrétaire adjoint, et Cnudde, secrétaire de la Bourse.

Après un amical entretien et une rapide visite des ateliers et des installations du « Réveil du Nord », en achèvement de reconstitution, la délégation se rendit à la mairie, rue de la Monnaie, en compagnie de Lauridan et de plusieurs amis.

Réception à la Mairie

En l'absence de Delory, parti à Paris pour l'importante question du démantèlement, les représentants des travailleurs français organisés, furent reçus, dans le bureau du maire, par Deneubourg, Guelton, Raghebœm, adjoints; Désiré Bondues, Louis Masson, conseillers municipaux, et Planque, secrétaire général.

Avec regret, Raghebœm s'excuse d'être obligé de se retirer pour aller procéder à la célébration d'un mariage, mais il ne tarde pas à revenir et je le soupçonne fort d'avoir précipité la cérémonie officielle pour prendre part à l'entrevue, à laquelle il manifesta un vif intérêt, en vieux lillois avide de la renaissance et de la prospérité de sa cité natale.

Avec sa bonhomie habituelle DENEUBOURG souhaite la bienvenue aux représentants de la C. G. T. et excuse Delory, en regrettant son absence, car il aurait pu fournir aux enquêteurs d'utiles renseignements.

FRANCQ, ingénieur, remercie la municipalité de Lille de son aimable accueil et expose le but de la démarche du C. E. T., tel que Dubreuil l'a tracé si clairement hier dans le « Réveil ».

Abordant aussitôt le côté pratique de leur visite et sans phrases oiseuses, AGACHE, architecte-urbaniste, aborde le grand problème de la reconstitution, qui sera, au cours de cette entrevue, examiné sous toutes ses phases.

— Existe-t-il, ici, demande-t-il, des Coopératives de reconstruction ?

— Il y a, répond BONDUES, des groupements de sinistrés; par commune, mais aucune coopérative de reconstruction ne fonctionne dans notre ville.

J'en avais créé une, fait observer GUELTON, mais je me suis heurté à mille difficultés en j'ai même rencontré une hostilité marquée de la part des services officiels de la Reconstitution. Cette initiative allait à l'encontre de préjugés bourgeois, et froissait des intérêts particuliers, alors que je visais uniquement l'intérêt général. Des agents techniques avaient peur de perdre leur emploi. J'avais groupé deux cents adhérents recrutés parmi les petits sinistrés, d'autant plus intéressants. J'ai eu contre moi tous les rouages officiels, fonctionnant pour la clientèle individuelle, source de gros profits. Loin d'être encouragé, j'ai été combattu plus ou moins ouvertement, parce que je faisais une exception à la règle générale, fort lucrative pour certains. Je n'ai pas eu d'émule, personne ne s'est engagé, ici, dans la voie des coopératives de reconstruction et il n'y a pas eu, dans ce sens, d'autre effort que le mien.

— C'est bien fâcheux, dit AGACHE, car c'est une institution bien efficace et j'estime qu'elle devrait être rendue obligatoire.

— La clientèle de l'architecte, reprend GUELTON, tue les coopératives.

— Dans certaines villes, intervient FRANCQ, nous avons vu des coopératives encouragées par les Pouvoirs publics et fonctionner à la satisfaction générale. Il est regrettable qu'il n'en soit pas de même à Lille et dans tout le Nord. Au début, elles ont eu à vaincre beaucoup de difficultés, qui paraissent actuellement aplanies.

— C'est une manœuvre de la part de l'Etat, opine GUELTON. Dans certaines villes, comme Reims, par exemple, le gouvernement fait un réel effort parce qu'il considère comme une obligation morale de relever les grandes cités détruites, mais dans les villages, dans les localités sans notoriété, on ne fait rien, on ne leur donne pas d'argent pour réparer leurs ruines. Nous avons des exemples de ce délaissement manifeste dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

— Le gouvernement, insinue LAURIDAN, ironique, se montre surtout généreux envers les villes ayant sollicité et obtenu la croix de guerre !

A propos de la question d'argent, DENEUBOURG signale le cas d'industriels, de directeurs de tissage ou de patrons faisant travailler à domicile qui ont imaginé un truc ingénieux pour obtenir de copieux fonds de roulement. Ils n'hésitent pas à faire figurer sur la liste de leur personnel des femmes que l'âge a depuis longtemps rendues incapables de travailler, et des enfants à la mamelle ! C'est d'une probité douteuse, mais ça rapporte !

— C'est surtout la preuve, souligne AGACHE de la gabegie ou de l'incurie régnant dans les services de la Reconstitution.

Le démantèlement de Lille

Répondant à diverses questions des délégués, Deneubourg, Guelton et Planque fournissent d'intéressants renseignements sur les démarches de la municipalité pour hâter le démantèlement de la ville, en vue de pourvoir du travail aux trop nombreux chômeurs, obligés de vivre de secours, quand ils ne demandent qu'à occuper leurs bras. Lille compte actuellement plus de vingt mille secourus.

CHANVIN préconise l'emploi des chômeurs au point de vue moral et utilitaire. Le chômage est une plaie sociale qu'il faut s'efforcer de guérir rapidement, dans l'intérêt du budget public et pour la dignité même des ouvriers.

BONDUES explique que pour le démantèlement, la Ville rencontre de la résistance de la part des Domaines. Elle leur a offert un million, afin de pouvoir commencer les travaux, mais ils réclament les intérêts de quatre millions restant et la municipalité trouve cette prétention inadmissible. La question traîne depuis sept mois et c'est pour la résoudre dans un sens favorable à la Ville qu'aujourd'hui même Delory fait de nouvelles démarches à Paris. On espère que les travaux du démantèlement pourront être amorcés dans le courant du mois de mars prochain.

CHANVIN fait remarquer l'énorme quantité de matériaux utilisables, pierres, briques, qui pourraient être récupérés et verrait avec plaisir confier les travaux à des coopératives ouvrières.

A propos de briques, GUELTON s'élève contre une spéculation effrénée qui a permis à ces auteurs de gagner un million en un mois. Cette spéculation s'exerçait sur des stocks existants et on a vu une augmentation de 40 francs par mille briques, qui ne pouvait s'expliquer par aucune raison plausible, puisque les stocks existaient.

Sur question d'un délégué, GUELTON déclare que le déblaiement proprement dit est effectué par les soins de la Reconstitution. Les briques provenant des immeubles démolis ne peuvent guère être utilisées, car une brique nettoyée coûte aussi cher qu'une neuve.

Le plan d'extension

Parlant de l'extension et de l'embellissement de Lille, AGACHE déclare qu'en principe il était opposé au concours institué par la ville, car il estime qu'il aura pour inconvénient de retarder les travaux de construction. Actuellement, dit-il, vous ne faites que des réparations et le plan qui aura été primé, choisi, nécessitera de longues études.

— Les plans, répond BONDUES, sont exposés au marché Saint-Martin, le jury se prononcera lundi.

— Nous estimons, dit GUELTON, qu'il faudra deux mois pour étudier et arrêter le plan. Les travaux seront faits par secteur, on ne reconstruira pas par pertiles. C'est l'expropriation par zone qui jouera.

AGACHE insiste sur les avantages multiples que présente ce mode de travail. L'effort pour le logement, dit-il, doit porter sur un secteur, afin d'avoir sur place tous les matériaux nécessaires aux constructions. Il en résulte une notable économie de temps et d'argent. C'est d'ailleurs le système adopté par Paris, et il sera tout aussi profitable pour Lille.

— La question d'argent est capitale, dit GUELTON, et, en général, si les travaux de reconstitution ne sont pas plus avancés, c'est à cause d'elle. Les sinistrés n'ont aucune sécurité. On leur fait des promesses et on ne les tient pas, ou on leur accorde des avances dérisoires.

— Même lorsque l'hygiène et la salubrité publique sont en jeu, ajoute DENEUBOURG. Une somme de 4.000 francs, promise depuis octobre, pour un cas de cette nature et d'extrême urgence, est encore à venir.

— Faute d'argent, dit GUELTON, les groupements d'architectes n'ont pu organiser leurs services. C'est pour eux l'insécurité absolue.

— La Ville, questionne AGACHE, a-t-elle une politique foncière ? Par suite de l'agrandissement, de la transformation de la ville, des terrains vont avoir une plus-value considérable. La Ville a-t-elle fait choix de terrains qu'elle pourrait revendre avec majoration ? La loi lui en donne le droit, et il serait bon qu'elle en profite, car il serait excessif que les propriétaires profitent seuls de la plus-value des terrains. Ces acquisitions lui permettraient de contracter des emprunts, même à l'étranger. »

Cette suggestion paraît très intéressante aux membres de la Municipalité, et nul doute qu'elle sera retenue.

— A combien se monte le chiffre des dommages de guerre pour les établissements municipaux ? demande FRANCQ.

— A 40 millions, répond PLANQUE.

— Et sur cette somme, combien avez-vous reçu ?

— Quatre millions seulement, pour réparations et reconstructions.

— C'est généreux et merveilleux, ponctue AGACHE avec un sourire significatif. Il y avait pourtant moyen d'avoir de l'argent pour reconstruire et assurer du logement aux ouvriers, condition essentielle de la reprise de la vie économique dans les régions dévastées.

L'Offre Américaine

Au milieu de l'attention générale, CHANVIN secrétaire de la Fédération nationale du Bâtiment, expose longuement et dans tous ses détails, la proposition faite à la C. G. T. par un groupement de financiers américains, qui offrait de mettre à sa disposition une somme énorme, allant jusqu'à 75 milliards, pour la reconstitution du pays ravagé. Ils ne mettaient à cette offre qu'une seule condition : une méthode rationnelle de travail, telle qu'elle a été établie par le Conseil économique. Ils exigeaient comme garantie l'organisation du travail sous le contrôle des techniciens et des sinistrés.

Jouhaux fit part de cette proposition à M. Millerand, qui s'y montra favorable et déclara qu'il allait prendre les renseignements sur le groupement financier américain. Ces renseignements furent des plus favorables, et il ne pouvait en être autrement, car cette proposition émanait d'une personnalité des plus honorables et des plus en vue aux Etats-Unis.

M. Millerand déclara à Jouhaux que les renseignements reçus de notre ambassadeur à Washington étaient tout à l'avantage de l'auteur de cette proposition, mais, depuis, le Gouvernement français n'y a donné aucune suite et n'a plus donné signe de vie à ce sujet. Nous sommes même très surpris que toutes nos lettres restent sans réponse, et nous avons tout lieu de supposer que le cabinet noir fonctionne.

Nous espérons toutefois que les sinistrés imposeront au Gouvernement un plan d'ensemble, une organisation du travail de reconstitution qui mettra fin au favoritisme au profit de gros fonctionnaires, souvent d'une notoire incompétence. »

— D'une incompétence intégrale, affirme LAURIDAN. On voit des bouchers chefs de travaux.

— Même des marchands de cacaouettes, assure DENEUBOURG au milieu des rires.

GUELTON. — Il ne faut tout de même pas supposer que les Américains nous offrent de l'argent pour nos beaux yeux, par simple bonté de cœur.

— Chaque jour, dit PLANQUE, les municipalités reçoivent de financiers américains des offres de sommes importantes, mais à gros intérêts, 20 ou 25 pour cent.

FRANCQ, vivement. — Ce sont des requins, des courtiers marrons, qu'il ne faut pas confondre avec le groupe dont vient de parler Chanvin, et qui a construit le canal de Panama. Ce groupe ne visait à aucun bénéfice sur les travaux : il demandait, pour l'avance de ses milliards, un intérêt normal : 6 pour cent. Je suppose que le Gouvernement a voulu supplanter la C. G. T., mais les Américains voulaient employer, pour la reconstitution, les méthodes fédéralistes et se sont refusés à confier leurs milliards à des organismes officiels. Partout on réclame des coopératives, c'est le vœu que nous avons entendu formuler partout où nous avons passé. C'est de la Confédération générale des Coopératives que pourra sortir le reconstitution des régions libérées.

CHANVIN estime que les Américains avaient pour objectif d'avoir en France une tête de pont de pénétration en Europe centrale, ce qui aurait constitué pour nous une garantie de paix et une source de prospérité industrielle et commerciale.

BONDUES reconnaît que la proposition américaine était du plus haut intérêt et signale que Delory a dû écrire tout récemment à Jouhaux à ce sujet.

CHANVIN demande si l'emploi de la main-d'œuvre étrangère donne satisfaction.

— Les ouvriers belges, répond GUELTON, qui joue un grand rôle dans le Bâtiment et nous ont apporté un concours appréciable comme maçons, menuisiers, plâtriers.

— Il est à prévoir, reprend CHANVIN, que nous devrons faire appel aux Italiens. Il importe de canaliser et d'adapter la main-d'œuvre étrangère, afin d'éviter l'encombrement du marché du travail. Il faut examiner avec une particulière attention la question des salaires et des conditions du travail. On pourrait très utilement s'entendre avec la Fédération nationale du Bâtiment pour établir un plan d'ensemble. Les ouvriers ne doivent pas venir avec un contrat tout fait, signé d'avance, et les heures supplémentaires ne doivent pas exister.

FRANCQ. — Une organisation du travail est indispensable, si l'on veut aboutir à de bons résultats. Des garanties sont nécessaires, et le spectacle d'ouvriers débauchés par l'offre d'un salaire plus élevé par une entreprise concurrente est inadmissible.

BONDUES appuie cette judicieuse observation et fait observer que le travail à la tâche est toujours défectueux.

L'entrevue prend fin sur cette remarque approuvée par Guelton.

Après une cordiale poignée de main avec les représentants de la Municipalité, la délégation quitte la mairie et, accompagnée de Guelton, se rend au marché Saint-Martin pour examiner les plans d'extension de la ville, exposés dans le vaste hall.

En cours de route, Escoffier, député, et Charles Quintin, secrétaire général du Syndicat des Mineurs du Nord, qu'une malencontreuse panne d'auto avait retardés, se joignent au petit cortège.

Agache examine attentivement et en connaisseur émérite, l'œuvre des divers concurrents et s'en montre émerveillé. A diverses reprises, il exprime sa satisfaction et ne cache pas qu'il en est agréablement surpris.

A QUESNOY-SUR-DEULE

Vers 3 heures, les délégués de la C. G. T. arrivaient à Quesnoy-sur-Deûle. Ils furent reçus au bureau de la reconstitution par M. Leperq, architecte, directeur des travaux municipaux, et M. Fortry, secrétaire de la Mairie.

La ville qui avait 5.000 habitants avant la guerre en compte actuellement 2.000, vivant dans des baraquements.

Deux éléganles habitations se dressent au milieu des ruines et attirent l'attention : celle de l'écluser, construite par la Direction des Ponts et Chaussées, et celle édifiée pour un personnage officiel, qui depuis est disparu — et pour cause.

Agache examine le plan de reconstruction exposé dans le bureau de M. Leperq, qui lui fournit avec obligeance tous les renseignements sur l'importance du sinistre et le fonctionnement de la coopérative de reconstruction : seize cents maisons ont été complètement démolies, moins par les bombardements que par les incendies volontaires allumés par les Allemands. Cinq pour cent de la totalité des immeubles sont réparables. Les briques font défaut : on en fait venir de Boulogne et de Tournai ; le sable arrive par péniches.

Comme exemple de solidité des baraquements construits par le service de la Reconstitution, M. Fortry signale que mercredi quinze d'entre eux eurent leur toiture enlevée par un coup de vent !

— Il convient de faire remarquer, dit M. [illegible]

M. Loucheur a une Politique de Reconstitution

Voilà ce que veut faire le nouveau Ministre des Régions libérées

M. Loucheur, le nouveau ministre des régions libérées, a exposé les grandes lignes de la politique qu'il compte suivre pour hâter, dans toute la mesure du possible, la reconstruction des régions dévastées par les armées allemandes.

DECENTRALISER

« Ce qu'il faut avant tout, a-t-il dit, c'est décentraliser. Le décret d'août 1919 avait confié aux préfets des départements libérés des attributions considérables, et ces préfets furent choisis parmi nos meilleurs administrateurs. Peu à peu, cependant, ils virent leur rôle diminuer, et certains pouvoirs leur furent repris par l'administration centrale. Contre cette tendance il importe de réagir. Les préfets doivent jouir d'une liberté d'initiative aussi grande que possible. Le ministre doit se borner à donner l'impulsion nécessaire et à contrôler les dépenses. Ce n'est qu'à cette condition qu'il fera œuvre utile.

REPARTIR L'ARGENT

« Chaque mois, le ministre des régions libérées reçoit de son collègue des finances les sommes destinées à la reconstruction. Comment cette somme va-t-elle être répartie ? Pendant les deux dernières années, qui étaient des années de mise en train, il a fallu commencer l'œuvre par certaines de ses parties. Les travaux n'ont pu être poussés partout avec une égale intensité. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Les fonds pourront désormais être répartis entre les divers départements, au prorata des dégâts, et, en outre, il sera possible de rattraper, mois par mois, les retards que la force des choses avait imposés, pour certains de ces départements.

« Toutefois, il faudra tenir compte, dans cette répartition, des possibilités de main-d'œuvre et d'approvisionnement en matériaux. Ce serait folie que de donner à tel département plus d'argent qu'il n'en pourrait dépenser, car il s'ensuivrait une bataille pour les matériaux et la main-d'œuvre qui augmenterait encore le coût de la reconstruction.

« Une commission va être instituée, qui se réunira chaque mois et qui vérifiera si la répartition est équitable. Elle siègera, pour la première fois, le 24 janvier.

L'INITIATIVE PRIVEE

« L'exécution des travaux sera laissée à l'initiative privée. Il n'y aura plus de constructions d'Etat. Ce dernier, achèvera uniquement les travaux qu'il a dès à présent commencés. C'est là une liquidation qui devra être terminée au plus tard le 31 décembre prochain.

AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS CANTONALES

« Il faut, de toute urgence, améliorer le fonctionnement des commissions cantonales. Pendant l'année dernière, ces commissions ont été mises en marche. Beaucoup a déjà été fait, mais les vices de l'organisation actuelle éclatent maintenant aux yeux. Ils résident surtout dans le manque de liaison entre les diverses commissions des différents départements. De fâcheuses divergences de jurisprudence se produisent à chaque instant. Cette question est à tel point importante, que le sous-secrétariat d'Etat des régions libérées en sera spécialement chargé.

« Aujourd'hui, la plupart des sinistrés se plaignent de n'avoir encore reçu aucun titre et se trouver ainsi dans l'impossibilité de toucher les intérêts de 5 % auxquels ils ont droit. On sait que dans les indemnités de réparations, il faut distinguer deux éléments : 1° la valeur qu'avaient les biens détruits en 1914 ; 2° les frais supplémentaires de reconstruction. Les commissions ont eu le tort de vouloir fixer à la fois ces deux éléments. Cette tâche était trop compliquée, voire impossible, dans tous les cas où les constructions n'étaient pas d'ores et déjà en voie d'exécution. Exception faite de ces derniers cas, les commissions devront commencer par déterminer la valeur d'avant-guerre. A la fin de la présente année, tous les sinistrés devront avoir leurs titres, pour ce qui concerne cette part de leur créance.

FAIRE DIMINUER LE PRIX DES MATERIAUX

« D'autre part, on s'est beaucoup plaint de l'augmentation du coût des constructions. Si l'on fait abstraction des abus trop nombreux — qui, soit dit incidemment, vont être sévèrement punis — cette augmentation provient principalement de l'élévation du prix des matériaux. Les briques, les tuiles, le verre, etc., coûtent cinq ou six fois plus cher qu'avant la guerre. Or, cette élévation elle-même a été surtout provoquée par la cherté du charbon. Aussi est-il absolument nécessaire d'avoir aujourd'hui une politique des matériaux qui consiste à donner du charbon à bon marché à toutes les usines qui fabriquent des matériaux métalliques, des tuiles, des briques, du verre, du ciment, etc., pour les régions libérées. Si l'on permet ainsi à ces usines de produire dans les meilleures conditions possibles, le coefficient de reconstruction pourra être considérablement abaissé, ce qui se traduira pour la nation par un bénéfice se chiffrant par de nombreux milliards.

AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU CREDIT NATIONAL

« Il faudra enfin améliorer le fonctionnement du Crédit National, en supprimant notamment les rouages multiples, entre cet organisme et les préfectures, des départements sinistrés, et en empêchant que les trois millions de dossiers existants n'effectuent de bureau en bureau, d'interminables voyages ».

Tel est le programme que nous a exposé M. Loucheur. Pour ce qui concerne les moyens de faire payer l'Allemagne et les modes suivant lesquels elle devra s'acquitter de sa dette, l'imminence de la conférence interalliée impose évidemment au ministre des régions libérées une réserve qui ne lui permet pas d'exposer au sujet de ces graves questions les vues qu'il s'efforcera de faire prévaloir.

Mouvement administratif dans les Régions Libérées

Les Préfets du Pas-de-Calais :: et de la Somme s'en vont ::

Nous apprenons que d'importants changements sont à prévoir dans les Préfectures des Régions Libérées.

M. Leuiller, Préfet du Pas-de-Calais, va être nommé secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et directeur du personnel. Son chef de cabinet, M. Bertin-Ledoux, est nommé chef de cabinet de M. Lefebvre du Prey, Ministre de l'Agriculture.

M. Morain, Préfet de la Somme, va être nommé secrétaire général du Ministère des R. L.

Nous ajoutons que M. Prangey, bien connu dans le Nord, secrétaire général de l'O. R. L., devient chef de cabinet de M. Loucheur.

La mort à travers la porte

UN DRAME A L'HOTEL

Dans la nuit du 2 au 3 septembre, une discussion violente éclatait, dans une chambre de l'hôtel de la dame Demarie, 209, boulevard Péreire, à Paris, entre deux individus, Chevillon et Crochet, et en présence d'une fille publique, pensionnaire d'une maison close de Dijon, qui était arrivée le matin même de cette ville en compagnie de Chevillon.

Mme Demarie intervint, sépara les deux hommes et obligea Chevillon à quitter la chambre qu'elle referma aussitôt à clef, y laissant enfermés Crochet et la fille Flageul. En même temps, elle avait envoyer quérir les agents.

Avant qu'ils fussent arrivés, Chevillon, qui s'était d'abord rendu dans un café voisin, remontait brusquement l'escalier, bousculait la patronne de l'hôtel, enfonçait la porte de la chambre d'un coup d'épaule et déchargeait par la brèche ainsi faite, son revolver sur Crochet, qui tombait atteint d'une balle en plein cœur.

Alors il pénétrait dans la chambre, s'assurait que sa victime était morte, et bondissait sa valise se disposait à disparaître en emmenant la fille Flageul, lorsque les agents arrivèrent.

Arrêté immédiatement, Chevillon a comparu hier devant la Cour d'assises. La fille Flageul, atterrée, avait assisté impassible au drame et a été mise hors de cause.

Après plaidoirie de Me Pierre Jacomet, Chevillon a été condamné à dix ans de réclusion.

Le diamant mystérieux

IL ETAIT DANS LES MAINS D'UN VOLEUR DONT L'HISTOIRE N'EST PAS CLAIRE

Paris, 19 janvier. — Un inspecteur du commissariat de la gare du Nord apercevait hier matin, vers 10 heures, au cours d'une surveillance dans le hall de la gare du Nord, un individu qui offrait à trois personnes un superbe diamant de toute beauté qu'il voulait leur vendre.

L'inspecteur arrêta aussitôt l'individu et le conduisit, ainsi que les trois futurs acheteurs, devant le commissaire spécial, qui les interrogea.

L'individu arrêté, qui arrive, paraît-il, de la Côte-d'Azur, déclara tout d'abord qu'il avait trouvé le diamant, puis il dit l'avoir volé, et enfin, avoua que des amis lui avaient confié le brillant pour le vendre.

Devant ces réponses bizarres, le commissaire envoya l'individu à la police judiciaire, où il a été longuement interrogé par M. Faralicq, commissaire de police.

Est-ce un des complices de la bande de la rue Tronchet qui essayait de vendre un des bijoux dérobés ou appartient-il à la bande de Lyon qui dévalisa la bijouterie Aubertin ?

LE FILM DE LA MORT

UN CRIME AU CINEMA

Perpignan, 19 janvier. — La Cour d'Assises des Pyrénées-Orientales a condamné à deux ans de prison le nommé Damien Vincent, 60 ans, qui, à Rivesaltes, à la suite d'une discussion survenue au cours d'une représentation cinématographique avec un spectateur, M. François Benevail, tua ce dernier d'un coup de revolver.

Ils n'étaient pas du même avis sur un film.

L'exilé volontaire

D'ANNUNZIO VIENT SE REFUGIER DANS UN VILLAGE PRES DE PARIS

Rome, 19 janvier. — On mande de Trieste aux journaux :

D'Annunzio quittera Fiume mercredi ou jeudi, muni d'un passeport lui permettant d'aller en Suisse, en Grèce et en France. On croit que d'Annunzio sera accompagné dans son voyage par quatre Arditi fidèles. Il ira dans un village aux environs de Paris où il sera l'hôte d'une famille amie.

D'Annunzio a remis à l'ex-représentant de la régence de Fiume, une déclaration l'assurant qu'il entendait s'abstenir de toute tentative quelconque d'agitation non consentie par lui.

Un tramway contre un mur

3 MORTS — 40 BLESSES

Rome, 19 janvier. — On mande de Marino que par suite d'un déraillement un tramway de la ligne de Châteaux Romains a heurté violemment un mur. Il y a 3 morts et une quarantaine de blessés.